

KERVAL Centre Armor
**CONSTRUCTION DE LA MAISON
DE LA NATURE**
La Fontaine de Trémargat 22410 LANTIC

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

1 – OBJET DU MARCHÉ & DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1-1 Objet du marché :

Le présent marché concerne **La construction de la Maison de la Nature** au lieu dit « La Fontaine de Trémargat » 22410 LANTIC

1-2 Décomposition :

Le présent marché est composé de 13 lots :

- LOT 01 : TERRASSEMENT – VRD
- LOT 02 : GROS ŒUVRE
- LOT 03 : CHARPENTE OSSATURE BOIS
- LOT 04 : COUVERTURE ARDOISE - ÉTANCHEITÉ
- LOT 05 : MENUISERIES EXTÉRIEURES
- LOT 06 : ISOLATION- DOUBLAGE – CLOISON - PLAFOND
- LOT 07 : MENUISERIE INTERIEURE
- LOT 08 : PEINTURE
- LOT 09 : CARRELAGE – FAIENCE REVETEMENTS DE SOLS PVC.
- LOT 10 : ÉLECTRICITE CFA & CFO- PANNEAUX SOLAIRES
- LOT 11 : PLOMBERIE SANITAIRES - PAC CHAUFFAGE & ECSD - VENTILATION.
- LOT 12 : ENDUITS EXTÉRIEURS
- LOT 13 : NETTOYAGE

1-3 Procédure de consultation :

Ce marché prend la forme d'une procédure adaptée en application des dispositions de l'article 27 du décret du 25 mars 2016. Les candidats doivent répondre à la totalité du cahier des charges. L'acte d'engagement fourni devra être rempli sans modification des conditions accompagné d'un devis faisant figurer les prix unitaires.

2 – CONDITIONS D’ENVOI DES OFFRES

Les offres devront être transmises par voie électronique sur le site Mégalis « <http://www.e-megalisbretagne.org> » ou sur l’adresse électronique suivantes : vrenault@kerval-centre-armor.fr.

Les offres devront parvenir à l’adresse indiquée avant le vendredi 3 mai 2019 – 12 heures

L’offre contiendra :

- La lettre de candidature (DC1) ;
- La déclaration du candidat (DC2) ;
- La déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (DC6) ;
- La déclaration sur l’honneur attestant de la régularité de l’entreprise en matière d’impôts, taxes, cotisations sociales (l’entreprise qui sera retenue devra produire dans un délai déterminé par l’administration les justificatifs sociaux et fiscaux attestant de la régularité de sa situation en matière d’impôts, taxes et cotisations sociales (imprimés DC7) ou liasse fiscale 3666) ;
- L’attestation sur l’honneur que le candidat n’a pas fait l’objet au cours des cinq dernières années d’une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1, L.125-3 du code du travail ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;
- Le candidat devra justifier qu’il présente les garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes par rapport aux prestations de la consultation ;
- Références au cours de 3 dernières années pour des prestations similaires en importance et en technicité à celle qui fait l’objet du présent marché.
- L’attestation d’assurance.
- L’acte d’engagement complété et signé;
- Devis.

4 – LES CRITÈRES DE CHOIX DES OFFRES :

Les critères de jugement des offres économiquement les plus avantageuses appréciées en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Le prix ;
- La valeur technique sur remise d’un mémoire technique.

Pondération des critères :

- Prix 50 %

La notation s’effectuera suivant la règle arithmétique suivante :

Note de l'offre : $N_{prix.i} = (P_{min}/P_i) * \text{note maximale}$

Avec P_{min} = Montant de l'offre la moins disante
 P_i = Montant de l'offre de chaque entreprise
Note maximale 5 points
La note obtenue est désignée N_{prix}

- Valeur technique : 50 %

Appréciée par rapport au contenu du mémoire technique suivant annexe 1 du présent règlement de consultation.
La note obtenue est désignée Note technique

5 – VARIANTES :

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.). Les variantes sont autorisées. Le candidat expliquera l'intérêt que présentent les variantes proposées. Elles devront être chiffrées séparément.

6– RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date de remise des offres, une demande écrite à l'adresse suivante :

**Monsieur Le Président
de KERVAL Centre Armor
69, rue Chaptal
22000 SAINT-BRIEUC**

<u>Renseignements administratifs</u>	<u>Renseignements techniques</u>
KERVAL CENTRE ARMOR	Monsieur GICQUEL Laurent Architecte - Maître d'œuvre
69, rue Chaptal 22000 SAINT-BRIEUC	12, rue Pierre Loti 22580 PLOUHA
<u>Tel</u> 02 96 52 40 20	<u>Tel</u> 02 96 22 58 59
Courriel : mbriand@kerval-centre-armor.fr	Courriel : archilaugic@neuf.fr

La réponse sera alors envoyée à toutes les entreprises qui ont retiré un dossier de consultation.

7 – DÉLAI D'EXÉCUTION

Le délai maximum d'exécution de l'ensemble des lots est fixé dans le cadre du C.C.A.P. (Cahier des Clauses Administratives et Particulières). Il est de **10 mois Hors congés** pour l'ensemble des lots.

8 – MODIFICATION DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard dix jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats doivent répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

9 – DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES:

Le délai de validité des offres est fixé à **cent vingt (120) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

10 - Dispositions du code du travail

En l'application de l'article R 238.20 du code du travail, les entrepreneurs sont avisés que le chantier est soumis à l'obligation de plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

11 - OBTENTION DES DOSSIERS DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Les dossiers de consultation peuvent être retirés **gratuitement** à compter du Jour de parution de l'avis d'appel à concurrence et jusqu'à la date limite de réception des offres sur le site :

- Mégalis : <http://www.e-megalisbretagne.org>
- Site internet de Kerval : <http://www.kerval-centre-armor.fr/>

ANNEXE 1 - MÉMOIRE TECHNIQUE

Les candidats peuvent remplir cette annexe valant mémoire technique ou présenter ce dernier sur un autre support à la condition qu'il contienne les informations ci-dessous réclamées.

I - NOTICE MOYENS HUMAINS ET MATÉRIEL

30 % pour la description, au sein d'une notice spécifique des moyens humains et techniques affectés au chantier avec indication des phases et du délai de réalisation.

Note maximale 3 points.

3 points = très satisfaisant

2 points = satisfaisant

1 point = moyennement satisfaisant

0,5 point = peu satisfaisant

0 point = insatisfaisant

II - PRÉCISION DU DEVIS

20% pour la précision du devis et la conformité de la trame du descriptif travaux

Note maximale 2 points.

2 points = très satisfaisant

1 point = satisfaisant

0 point = insatisfaisant